



Chambre de Métiers d'Alsace

CENTRE DE FORMALITÉS DES ENTREPRISES

CHANGEMENT DE LA DATE DE CLOTURE OU PROROGATION DE LA DUREE DE LA SOCIETE

Formulaire à joindre dans les 2 cas : 1 formulaire "M2" à télécharger sur « www.service-public.fr »

I. Modification de la date de clôture

- 2 exemplaires du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire ayant décidé la modification, signés par tous les associés
- 2 exemplaires des statuts mis à jour et certifiés conformes par le gérant ou le représentant légal

⇒ mandat ou pouvoir si nécessaire

Droits à verser (par chèque) :

- **89.54 € à l'ordre du Trésor Public pour RCS de Strasbourg (ou Tribunal d'Instance pour RCS de Colmar et RCS de Saverne)**

Observation : en cas de modification exceptionnelle de la date de clôture d'exercice social, la pratique n'est souvent qu'un dépôt d'actes, toutefois il est souhaitable de procéder à une mention modificative pour l'information des tiers

II. Prorogation de la durée

- 2 exemplaires du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire ayant décidé la modification, signés par tous les associés, enregistrés aux impôts



ATTENTION : ces PV doivent être enregistrés avant la date d'expiration de la durée de la Société

CHAMBRE DE METIERS D'ALSACE

Section du Bas-Rhin – 30, Avenue de l'Europe – BP 10011 SCHILTIGHEIM – 67013 STRASBOURG Cedex Tél. : 03.88.19.79.79.

Section de Colmar – 13, Avenue de la République – BP 20609 – 68009 COLMAR Cedex Tél. : 03.89.20.84.60

Section de Mulhouse – 12, Boulevard de l'Europe – BP 3007 – 68061 MULHOUSE Cedex Tél. : 03.89.46.89.16



Chambre de Métiers d'Alsace

- 2 exemplaires des statuts mis à jour et certifiés conformes par le gérant ou le représentant légal
- publication légale de l'avis de modification ou texte de la demande de la publication avec cachet du journal et date de parution

⇒ mandat ou pouvoir si nécessaire

Droits à verser (par chèque) :

- **89.54 € à l'ordre du Trésor Public pour RCS de Strasbourg (ou Tribunal d'Instance pour RCS de Colmar et RCS de Saverne)**

PRESTATION COMPLEMENTAIRE DU C.F.E

Prestations complémentaires facultatives d'assistance à la formalité :

- **Sur rendez-vous : 40 € par chèque à l'ordre de la CMA**
- **Par dépôt de dossier ou envoi postal : 30 € à l'ordre de la CMA**

Pour bénéficier de l'assistance administrative, veuillez joindre le formulaire dûment complété et signé ci-dessous.

CHAMBRE DE METIERS D'ALSACE

Section du Bas-Rhin – 30, Avenue de l'Europe – BP 10011 SCHILTIGHEIM – 67013 STRASBOURG Cedex Tél. : 03.88.19.79.79.
Section de Colmar – 13, Avenue de la République – BP 20609 – 68009 COLMAR Cedex Tél. : 03.89.20.84.60
Section de Mulhouse – 12, Boulevard de l'Europe – BP 3007 – 68061 MULHOUSE Cedex Tél. : 03.89.46.89.16



SERVICE D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE

Je soussigné(e) :

souhaite bénéficier du service d'assistance administrative dans le cadre du traitement de mon dossier de formalités par le Centre de formalités des entreprises (CFE) :

Sur rendez-vous :

- Dossier complété sur place, accompagnement personnalisé et suivi de la formalité

Immatriculation : 55 €

Modification : 40 €

Par dépôt ou envoi postal :

- Dossier constitué par mes soins
- Prise de contact par un agent du CFE pour un accompagnement et un suivi personnalisé de mon dossier

Immatriculation : 45 €

Modification : 30 €

Les coordonnées :

NOM :

Prénom :

Adresse :

Qualité :

Téléphone :

Email :

Date et signature

CHAMBRE DE METIERS D'ALSACE

Section du Bas-Rhin – 30, Avenue de l'Europe – BP 10011 SCHILTIGHEIM – 67013 STRASBOURG Cedex Tél. : 03.88.19.79.79.

Section de Colmar – 13, Avenue de la République – BP 20609 – 68009 COLMAR Cedex Tél. : 03.89.20.84.60

Section de Mulhouse – 12, Boulevard de l'Europe – BP 3007 – 68061 MULHOUSE Cedex Tél. : 03.89.46.89.16